



Héritage : choisir entre numéraire et biens immobiliers

Par **MINDEAU**, le **24/01/2017** à **18:52**

Bonjour,

Un juge des tutelles d'un héritier mineur peut-il demander la part de celui-ci en numéraire au lieu d'une part en terrain? A quel article du code civil se rapporte le fait qu'un héritier peut demander sa part en numéraire au lieu d'un bien?

La femme d'un héritier, non divorcée, doit-elle hériter de son mari défunt qui lui, hérite de ses parents?

Si la réponse est positive, de quoi hérite-t-elle?

Merci de vos réponses.

Meilleures salutations.

Gilles MINDEAU.